



VILLE DU BOUSCAT

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DURREGISTRE réfet : 19/12/2014

Publication: 22/12/2014

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 Décembre 2014

DOSSIER N°12:

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – ACTIONS 2014 – REVERSEMENT DE SUBVENTION CAF AUX ASSOCIATIONS LABCDEFG ET RICOCHET

> Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Décembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 29

Absent: 0

Excusés: 6

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Philippe VALMIER (à M. QUANCARD), Didier BLADOU (à M.VINCENT), Géraldine AUDEBERT (à M. FARGEON), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT)

Absent:

Secrétaire: MME SOARES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

DOSSIER N° 12: CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – ACTIONS 2014 – REVERSEMENT DE SUBVENTION CAF AUX ASSOCIATIONS LABCDEFG ET RICOCHET

RAPPORTEUR: Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sont engagées contractuellement dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG) pour 4 ans, reconduite pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2010.

Ce contrat définit les axes d'interventions prioritaires au Bouscat dans les champs de la famille, la jeunesse, l'animation sociale locale et l'insertion. Il permet à la ville de bénéficier, au-delà des projets relevant des dispositifs de droit commun de la CAF de crédits spécifiques pour des actions novatrices validées par le Comité de Pilotage créé à cet effet. Le montant annuel des dépenses, co-financé par la ville et la CAF, est fixé contractuellement à 43 848 € maximum, financé à 50 % par chaque partenaire, sur la base de 6 € par allocataire CAF.

Au titre de l'année 2014, le montant global des projets retenus par le comité de pilotage du 24 juillet dernier s'élève à 32 742 €. L'aide apportée par la CAF à la ville est donc de 16 371 €, selon le tableau des actions joint en annexe.

Il y a lieu de noter que, sur l'ensemble des actions associatives retenues dans le cadre du cofinancement, certaines ont déjà été intégrées dans la subvention annuelle versée par la ville. Pour les autres, il y a lieu de procéder à un versement complémentaire, correspondant à l'aide versée par la CAF à la ville, pour les dites actions, à savoir:

association Ricochet: 1 197 € pour les projets suivants:

le ludo'tour : 389€,

«mémoire de quartier »: 808 €,

association Labcdefg: 2 060 € pour les projets suivants:

• journal participatif: 1 500 €,

« solidaires et citoyens » : 560 €,

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales;

VU les actions validées par le comité de pilotage de la CTG du 24 juillet 2014,

VU la notification d'attribution de la CAF d'une subvention de 16 371 € au titre de la CTG en 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article 1 : Reverse la part de l'aide octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la

CTG à chacune des associations suivantes, porteuses des projets ci-dessus exposés, à

savoir:

Ricochet: 1 197 €, Labcdefg: 2 060 €,

Article 2: Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 16 Décembre 2014

LE MAIRE,

Patrick BOBET

